



Sortie d'indivision et achat par copropriété

Par **quistillic**, le **09/06/2014** à **17:30**

SORTIE D'INDIVISION

Nous sommes une copropriété de 8 logements depuis le 27/11/1968.

En 1973, 7 copropriétaires ont acquis un terrain de 841 m2, situé à l'arrière de l'immeuble, le 8° copropriétaire ne voulant pas participer.

Aujourd'hui, les 7 personnes de l'indivision voudraient sortir de cette indivision et obliger le 8° copropriétaire à acquérir sa part, ce qui permettrait de gérer ce terrain avec la copropriété.

Pour ce faire, peut-on :

- 1) Mettre en vente ce terrain
- 2) Le faire acheter par la copropriété, obligeant le seul réfractaire à payer sa part.

Merci de me renseigner à ce sujet

Par **youris**, le **09/06/2014** à **19:09**

bjr,

le terrain appartient aux 7 copropriétaires en indivision car ce n'est pas le syndicat des copropriétaires qui a acquis le terrain.

bien entendu vous ne pouvez pas obliger le 8° copropriétaire à acheter une part du bien.

il faut que les 7 indivisaires proposent de vendre ce terrain au syndicat des copropriétaires lors de la prochaine assemblée générale à la majorité de l'article 26.

vous pourrez ainsi acquérir ce terrain mais il me semble que le copropriétaire opposant peut exiger de payer sa part sur 10 ans.

cdt